

Et si j'habite en zone bleue ?

Une vignette « Stationnement Résident » à coller au pare-brise est proposée aux habitants des zones bleues concernées.

De couleur différente en fonction des quartiers, elle permet de se garer sans disque de stationnement mais uniquement dans son quartier. **Elle est valable un an.**

Pour obtenir votre vignette (une par foyer), merci de vous rendre :

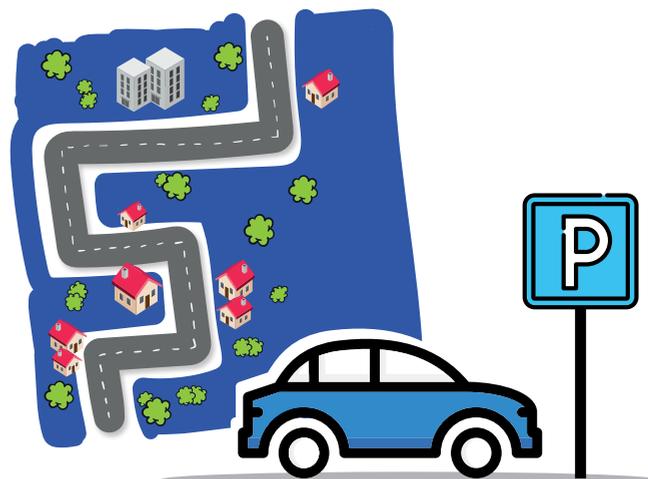
- A l'accueil du Pôle urbain
1, rue Henri-Becquerel

et de vous munir des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, gaz, électricité, téléphonie...) au nom du demandeur
- L'original de la carte grise du véhicule au même nom et à la même adresse que le justificatif de domicile

Retrouvez les plans des zones bleues et tous les renseignements sur www.ville-sevran.fr

ou contactez le Pôle Urbain au 01 41 52 17 70



Zone bleue

*Bien circuler,
mieux stationner*

Mode d'emploi



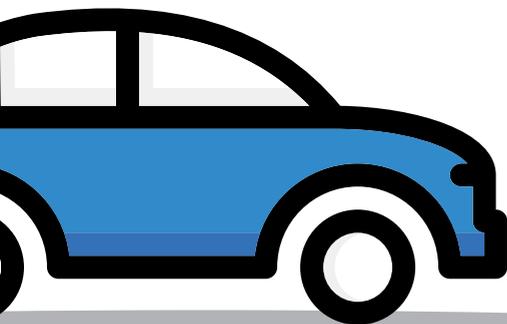
Zone bleue

Bien circuler, mieux stationner

Une zone bleue, pourquoi ?

Les atouts de la zone bleue :

- Un stationnement plus rapide et gratuit
- Un meilleur accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation
- Moins de véhicules ventouses (véhicules qui occupent de façon abusive une place de stationnement).



La zone bleue en pratique

Le dispositif zone bleue règlemente les durées de stationnement autorisées en fonction des besoins de rotation aux abords des commerces, sur les emplacements parkings dûment signalés par un marquage au sol (bleu) et des panneaux.

Comment utiliser votre disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné de façon visible sur la face interne du pare-brise
- L'automobiliste doit indiquer sur le disque son heure d'arrivée.

Quand utiliser votre disque ?

- Du lundi au vendredi de 8h à 19h sauf les jours fériés et le samedi, de 9h à 12h
- Durée maximum de stationnement : 1h30

Où se procurer le disque de stationnement ?

- Le disque est disponible gratuitement (dans la limite des stocks disponibles) :
 - au Pôle urbain
 - à l'accueil du Pôle administratif Paul-Eluard
 - au Pôle Langevin
 - au Pôle Tranquillité Publique
- Le disque est également disponible à l'achat dans les grandes surfaces (rayon automobile).

Ce que je risque...

Une amende de 17 € vous sera donnée en cas :

- D'absence de disque
- De dépassement du temps autorisé
- De modification de l'heure sans mouvement du véhicule